

# BOURSE ETUDIANTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Pour la rentrée 2023-2024, le Conseil départemental du Nord reconduit la bourse d'étude départementale. Celle-ci est accordée aux :

étudiants assistants sociaux de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année  
étudiants éducateurs spécialisés de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année  
éducateurs de jeunes enfants de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année d'étude  
étudiants infirmiers en puériculture entrant en année de spécialisation (4<sup>ème</sup> année)

Montants de l'aide

Le montant est de 4 207,60 euros par année scolaire, de 5 versements de 841,52 euros, en octobre, décembre, février, avril et juin.

Après leur diplôme, ils s'engagent à travailler pour le Département du Nord, pendant une durée de 3 ans, à un poste décidé par ce dernier.

Le dossier est téléchargeable sur le site est à renvoyer par mail avant le mercredi 26 juillet 2023 à l'adresse suivante : [dossierboursierMS@lenord.fr](mailto:dossierboursierMS@lenord.fr)

<https://services.lenord.fr/bourse-etude>

**Conseil départemental du Nord:**

51 rue Gustave Delory

59047 - Lille

<https://lenord.fr>